

REGLEMENT TRAIL DES CHAMOIS - 2026

Article I. Epreuves :

Le Trail des Chamois organisé par La Foulée Colignoise à Coligny (Ain) comprend cinq épreuves en semi-autosuffisance :

- **Le Grand Trail des Chamois** : Trail de 65 Km avec 3 330 m de D+. Il vous permettra de parcourir une grande partie du Revermont. Le tracé vous emmènera du Mont Verjon au Grillerin en passant par l'ensemble des sites réputés du secteur comme le Mont Myon, le Mont Châtel et ses fouilles archéologiques, le Montfort et les ruines de son château et bien d'autres encore. (7 ravitaillements)
- **Le MaraTrail des Chamois** : Trail de 42 Km pour 2 050 m de D+ en format traversée avec un départ dans la cour du Château de Treffort et une arrivée sur Coligny. Vous grimpez sur les crêtes du Revermont pour rejoindre le parcours du 65 Km aux Esses de Treffort. (4 ravitaillements)
- **Le Chamois** : un trail de 31 Km avec 1 515 m de D+. Il vous permettra de découvrir les sentiers du Revermont en passant par le Mont-Verjon, la carrière de Roissiat, le sentier des mémoires de pierre, le Grand Brûle, le Mont Myon et le plateau de Vergongeat. (3 ravitaillements)
- **Le Petit Chamois** : Un trail de 19 Km avec 830 m de D+. Il vous permettra de découvrir les sentiers du Revermont en passant par le Mont-Verjon, la carrière de Roissiat et le plateau de Vergongeat. (1 ravitaillement)
- **Le Family Chamois** : Un trail d'initiation chronométré de 10 Km avec 400 m de D+ (1 ravitaillement)

Les tracés peuvent être modifiés en cas d'intempéries, d'événements importants touchant au terrain ou encore à des problèmes de sécurité.

Article II. Conditions d'Inscription :

Les épreuves sont ouvertes aux hommes et aux femmes licencié(e)s ou non licencié(e)s :

- **Le Grand Trail des Chamois** : à partir de la catégorie Espoir (20 ans révolus)
- **Le MaraTrail des Chamois** : à partir de la catégorie Espoir (20 ans révolus)
- **Le Chamois** : à partir de la catégorie Espoir (20 ans révolus)
- **Le Petit Chamois** : à partir de la catégorie Juniors (18 ans révolus)
- **Le Family Chamois** : à partir de la catégorie Cadets (16 ans révolus)

Pour les coureurs licenciés :

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

Titulaire d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)

Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- Fédération des clubs de la défense (FCD)
- Fédération française du sport adapté (FFSA)
- Fédération française handisport (FFH)
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN)
- Fédération sportive des ASPTT
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

Pour les coureurs non-licenciés :

Une Attestation valable le jour de la course issue du Parcours Prévention Santé, disponible sur le site <https://pps.athle.fr/>

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence de l'attestation PPS, du certificat ou de la licence par sa présentation directe.

Cas particulier des coureurs étrangers :

L'obligation de présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, s'applique à tous les coureurs étrangers, y compris engagés par un Agent Sportif d'Athlétisme. Le médecin effectuant le certificat médical peut être situé ou non sur le territoire national. Il doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin.

Les inscriptions sont possibles :

- Par Internet via notre partenaire

Votre dossier d'inscription devra être complet pour participer à la course. Les inscriptions seront fermées le Vendredi 13 Mars 2026 à minuit pour l'ensemble des courses.

Article III. Dates et Frais d'inscription :

Le départ des épreuves sera donné le Dimanche 15 Mars 2026, les horaires sont les suivantes :

- **Le Grand Trail des Chamois** : 5 h – Temps Maximum : 13 h 30
- **Le MaraTrail des Chamois** : 7 h 30 du Château de Treffort
- **Le Chamois** : 9 h
- **Le Petit Chamois** : 9 h 45
- **Le Family Chamois** : 10 h

Voici les frais d'inscription sur les différentes épreuves :

- **Le Grand Trail des Chamois** : 75 € (**pas d'inscription sur place**) – Limité à 200 coureurs
- **Le MaraTrail des Chamois** : 45 € (+5 € sur place) - Limité à 200 coureurs
- **Le Chamois** : 35 € (+5 € sur place) – Limité à 200 coureurs
- **Le Petit Chamois** : 25 € (+5 € sur place) – Limité à 300 coureurs
- **Le Family Chamois** : 12 € (+5 € sur place) – Limité à 200 coureurs

Les frais d'inscription aux courses chronométrées comprennent :

- ✓ Le repas d'après course **pour les coureurs du 65 Km (En option à 10 € pour les autres formats)**
- ✓ L'assistance médicale réglementaire
- ✓ Les ravitaillements sur le parcours et à l'arrivée
- ✓ Le chronométrage à puces
- ✓ Le suivi LiveTrail
- ✓ Un lot souvenir (**pour les coureurs du 31, du 42 et du 65 Km**)
- ✓ Un lot finisher (**pour toutes les courses**)

Article IV. Retrait des dossards :

Les dossards seront à retirer à la salle des fêtes de Coligny.

Horaires de retrait des dossards :

- Samedi 14 Mars 2026 entre 16 h et 20 h
- Dimanche 15 Mars 2026 à partir de 3 h 30, jusqu'à 15 min avant le départ de chaque course

Article V. Organisation des Parcours :

(a) Matériel :

Matériel obligatoire	10K	20K	31K	42K	65K
Gobelet personnel	✓	✓	✓	✓	✓
Couverture de survie	✓	✓	✓	✓	✓
Téléphone portable	✓	✓	✓	✓	✓
Sifflet	✓	✓	✓	✓	✓
Réserve d'eau	–	0,5 L	1 L	1 L	1 L
Réserve nourriture	–	–	✓	✓	✓
Frontale	–	–	–	–	✓

Les sacs pourront être vérifiés tout au long du parcours, les manquements pourront être sanctionnés (pénalités de temps, disqualification)

Les bâtons sont tolérés sur l'ensemble des parcours. **Il convient d'avoir l'équipement nécessaire pour avertir les secours en cas de problème.**

Les concurrents veilleront à adopter une tenue en adéquation avec les conditions météo du moment (veste de pluie, casquette, crème solaire...)

(b) Ravitaillements :

Les courses se feront en semi-auto-suffisance.

Ils sont répartis sur l'ensemble des parcours :

- **Le Grand Trail des Chamois – 65 Km** : Carrière de Roissiat (Km 10), Mont Myon (Km 15), Route des Esses de Treffort (Km 29), Château de Treffort (Km 38,5), Cuisiat (Km 46), Mont Myon Retour (Km 53,5), Valraisson (Km 62)
- **Le MaraTrail des Chamois – 42 Km** : Château de Treffort (Km 13), Cuisiat (Liquide – Km 21), Mont Myon (Km 28), Valraisson (Km 36)
- **Le Chamois – 31 Km** : Carrière de Roissiat (Km 10), Mont Myon Retour (Km 18,5), Valraisson (Km 26,5)
- **Le Petit Chamois – 19 Km** : Carrière de Roissiat (Km 10), Valraisson (Km 14)
- **Le Family Chamois – 10 Km** : Ravitaillement Route du Suran/Le Valraisson (Km 5)

ATTENTION : Sur l'ensemble des ravitaillements, il n'y aura pas de verre jetable, il est donc recommandé de se munir d'un gobelet pliable, camel-back ou encore gourde.

Article VI. Abandon et rapatriement :

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un ravitaillement ou auprès d'un bénévole. Il doit alors avertir le bénévole en question de son abandon.

Le bénévole sera en contact avec le PC course pour organiser le rapatriement sur le site d'arrivée.

Dans tous les cas, le coureur doit impérativement signaler son abandon à l'organisation.

Article VII. Barrière Horaire 65 Km :

Des barrières horaires sont mises en place pour le 65 Km. Temps maximum : 13 h 30 (arrivée au plus tard à 18 h 30)

- 17,5 Km : Bifurcation 31 Km - Horaire maximum de passage – 8 h 15 : Si passage après 8 h 15, bifurcation sur le parcours 31 Km
- 37 Km : Ravitaillement Château de Treffort : 12 h : Si passage après 12 h : rapatriement à la salle des fêtes de Coligny
- 50 Km : Pressiat : 15 h
- 62 Km : Valraisson : 17 h Si passage entre 17 h et 17 h 30 : bifurcation pour rejoindre l'arrivée avec itinéraire de départ (environ 1,5 Km de descente jusqu'à l'arrivée) Si passage après 17 h 30 : rapatriement à la salle des fêtes de Coligny

L'ensemble des barrières horaires peut être modifié par l'organisation. Elles vous seront spécifiées lors du briefing de course.

Article VIII. Navette pour les coureurs du 42Km

Des navettes seront mises en place par l'organisation pour emmener les coureurs de Coligny (retrait des dossards, arrivée) à Treffort (lieu du départ : Château de Treffort). Ces navettes sont payantes et à réserver lors de votre inscription.

Le tarif pour les navettes est de 5 € par coureur.

Les 2 créneaux de départ pour les navettes sont les suivants :

- Premier départ : 6 h
- Deuxième départ : 6 h 40

Il vous faudra choisir votre créneau lors de votre inscription, chaque créneau étant limité à un nombre maximum de coureurs.

Les informations sur le lieu de prise en charge par les navettes vous seront communiquées la semaine avant le trail.

Article IX. Sécurité :

Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible pendant toute la durée de la course.

Le balisage des parcours est assuré par des pancartes directionnelles, un fléchage au sol, ou encore de la rubalise.

Les liaisons avec le PC course se font par téléphone.

Des secouristes assistés d'un médecin de course assureront les secours sur le parcours et à l'arrivée.

Les concurrents sont tenus de respecter le code de la route, la présence des signaleurs doit leur faciliter cette obligation mais ne les en dispense pas.

Article X. Assurance :

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de GROUPAMA pour la durée de l'épreuve.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article XI. Charte du coureur :

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet (ravitaillements) entraînera la mise hors-course du concurrent fautif par l'organisation.

Les concurrents s'engagent à respecter l'environnement dans les espaces traversés. Les parcours empruntant des espaces privés, les concurrents sont invités à la plus grande courtoisie envers les riverains et à ne pas s'éloigner du tracé originel.

Article XII. Droit à l'image :

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Article XIII. Annulation, Intempéries :

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement (hors frais bancaires), mais ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries, etc.) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation, l'organisation procédera au remboursement des inscriptions (hors frais bancaires).

En cas de désistement du coureur, nous ne procéderons à aucun remboursement. Sauf si présentation d'un justificatif de contre-indication à la pratique du trail en compétition : à fournir au plus tard 15 jours avant l'événement par mail à : traildeschamois@gmail.com

Article XIV. Classement et Récompenses :

Des classements seront établis pour les hommes et les femmes pour l'ensemble des 5 courses :

- Classement Scratch (3 Premiers Hommes / 3 Premières Féminines)

Le classement sera consultable sur le site internet : www.trail-des-chamois.fr

Aucune dotation en argent ne sera remise, les 3 premiers Homme et Femme de chaque épreuve chronométrée seront récompensés.

Article XV. Engagements Coureur :

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course (disponible sur www.trail-des-chamois.fr)
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.
- Je m'engage à respecter scrupuleusement l'éthique et à la promouvoir.
- Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part.
- L'inscription implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.
- Tout manquement grave au règlement pourra entraîner la disqualification du participant, à l'appréciation de l'organisation.